



COMMISSION DE L'UNION
AFRICAINNE



COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR
L'AFRIQUE

*Note conceptuelle- Conférence conjointe UA/CEA des ministres chargés
de la promotion de la femme et/ou des affaires féminines*

Thème: Promouvoir l'égalité des sexes, un défi persistant pour l'Afrique

INTRODUCTION

L'Afrique fait face sur plusieurs fronts à des défis de développement, parmi lesquels figure, de manière persistante et flagrante, l'inégalité des sexes. Les causes essentielles du problème sont des processus sociaux intrinsèques qui alimentent des stéréotypes culturels et induisent des inégalités entre hommes et femmes. Pour en venir à bout, il faut que le continent, outre l'application accélérée des politiques, trouve des stratégies novatrices susceptibles de faire aboutir ce combat. L'une des initiatives notables dans ce sens est l'appel que les ministres chargés de la promotion de la femme ont lancé à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique pour que ces dernières harmonisent leurs actions en faveur de l'égalité des sexes. La réunion du Comité «Femmes et développement», tenue en octobre 2005 à Dakar, a exhorté la CUA et la CEA à collaborer au règlement des problèmes concernant l'ensemble du continent. La collaboration renforcée entre les deux institutions devrait leur permettre d'éviter le double emploi et de mieux remplir leurs missions respectives auprès des États membres. La Conférence des ministres chargés de la promotion de la femme et des affaires féminines prévue du 25 au 29 août 2008 fait suite à cet effort.

À la septième Conférence régionale africaine sur les femmes, tenue en 2004, les ministres chargés de la promotion de la femme et des affaires féminines ont appelé à l'adoption de mesures concrètes pour amener les pays du continent à mettre en œuvre les engagements régionaux en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, clairement soulignés dans le document intitulé *Résultats et perspectives*¹. Il s'agit de systématiser l'évaluation, de la mener de façon cohérente et régulière, plutôt que sporadique, comme c'était souvent le cas. La même année, les chefs d'État et de gouvernement africains ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'égalité des sexes, telle qu'énoncée dans l'article 4 (1) de l'Acte constitutif de l'Union africaine, en adoptant la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, dans laquelle ils ont convenu, entre autres actions, de ce qui suit: «Promouvoir et étendre le principe de la parité entre les hommes et les femmes, assurer la promotion et la protection de tous les droits de l'homme, des femmes et des filles, promouvoir activement l'application de la législation en vue de garantir les droits des femmes à la terre, à la propriété et à l'héritage, y compris leur droit au logement, s'engager à signer et à ratifier le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique, d'ici à la fin de 2004».²

JUSTIFICATION

Il ressort de l'évaluation de la septième Conférence régionale africaine sur les femmes que l'Afrique a fait des progrès louables sur de nombreux fronts. Par ailleurs, des études portant sur certains domaines du Programme d'action de Beijing, pour mesurer à quel point les gouvernements prennent en main le problème d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, ont mis au jour des tendances positives comme la réduction des disparités entre filles et garçons, en termes de taux de scolarisation dans le primaire, et la participation accrue des femmes à la prise de décisions (en

¹ Septième Conférence régionale africaine sur les femmes (Beijing + 10) -Résultats et perspectives de l'évaluation décennale de la mise en œuvre de la Plate-forme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing

² Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique

particulier au parlement). Dans le cadre de leur lutte contre les inégalités entre les sexes, la plupart des pays ont institué des mécanismes pour la promotion de la femme³.

Cependant, les progrès accomplis dans la plupart des domaines du Plan d'action de Beijing demeurent lents, 10 ans après l'engagement pris par les gouvernements de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'augmentation du taux de scolarisation dans le primaire ne s'est malheureusement pas répercutée sur le niveau de l'enseignement secondaire et supérieur; elle ne s'est pas non plus accompagnée d'un accroissement du taux d'achèvement d'un cycle complet d'études primaires⁴ et varie d'une région à l'autre du continent. D'après «L'Afrique et les Objectifs du Millénaire pour le développement – Le point en 2007», la part des femmes africaines dans l'emploi rémunéré est très faible. En dépit de cette situation, les acquis ont été consolidés en renforçant les processus régionaux et en fixant de nouveaux objectifs en faveur de l'égalité des sexes. Cependant, l'égalité entre les sexes reste un objectif éloigné. Récemment, de nombreux rapports ont fait état de recrudescence de la violence sexiste et plus particulièrement de la violence à l'égard des femmes. La violence sexiste continue de remettre en cause les acquis concernant l'égalité des sexes. L'on a ainsi noté que, dans plusieurs pays, les femmes étaient chassées de leur foyer conjugal ou même divorcées quand on apprenait qu'elles étaient séropositives. Elles se soustraient donc au traitement antirétroviral de peur d'être découvertes. Cela montre que, plus de 10 ans après la Conférence de Beijing, ces femmes n'ont toujours pas de contrôle sur leur propre corps, alors qu'elles devraient jouir de ce droit.

Le changement climatique actuel signifie pour la majorité des femmes rurales la perte, très rapide, de leurs moyens de subsistance. Il convient de se pencher sur cette situation et de définir et mettre en place un mécanisme pour y remédier, si l'on ne veut pas perdre les acquis.

Depuis la Conférence de 1995 sur les femmes, des mécanismes institutionnels pour la promotion de la femme ont été mis en place, mais ils sont d'une efficacité variable. Chargés de la noble tâche de promouvoir l'égalité des sexes et la condition de la femme, ces mécanismes ne disposent pas de ressources humaines et financières adéquates pour relever le défi. Il faudrait leur donner, ainsi qu'à d'autres structures similaires, les moyens de s'attaquer efficacement aux défis de l'égalité des sexes et du développement en Afrique. L'on ne saurait trop insister sur les avantages qui en résulteraient. La Conférence des ministres s'efforcera d'affiner les stratégies adoptées jusqu'à présent, en vue d'assurer la participation effective des mécanismes nationaux pour la promotion de la femme.

Pour assurer durablement l'égalité des sexes, il faudrait appliquer les recommandations et réaliser les objectifs concernant tous les domaines critiques recensés dans le Programme d'action de Beijing. Il importe d'aider les pouvoirs publics à renforcer leurs actions en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. La Direction Genre de l'UA, en collaboration avec les partenaires de développement, notamment la CEA et le Fonds de développement des Nations Unies

³ Septième Conférence régionale africaine sur les femmes (Beijing + 10) -Résultats et perspectives de l'évaluation décennale de la mise en œuvre de la Plate-forme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing

⁴ Rapport 2008 sur l'évaluation des progrès accomplis par *Afrique vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement*

pour la femme (UNIFEM), ont élaboré des instruments destinés à faciliter la mise en œuvre des engagements déjà pris.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

L'Union africaine continue de jouer un rôle moteur dans la promotion de l'égalité des hommes et des femmes, donnant suite à l'adoption du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique et de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique.

Depuis la dernière Conférence tenue à Dakar, la mise en œuvre de la Déclaration solennelle a fait l'objet de rapports établis par 16 États membres: Afrique du Sud, Algérie, Burundi, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Lesotho, Mali, Maurice, Namibie, Nigéria, Rwanda, Sénégal et Tunisie. En ce qui concerne le Protocole, un progrès historique a été accompli: il est entré en vigueur en novembre 2006 après l'adhésion des 16 premiers pays. À ce jour, 23 pays l'ont signé et ratifié.

En outre, le Président de la Commission de l'Union africaine a établi en 2006 le Comité des femmes de l'Union africaine. Depuis lors, le Comité a tenu trois réunions et a décidé, à sa dernière session, de préparer le prochain rapport que le Président adressera au Sommet prévu en janvier 2009. La principale difficulté que rencontre la Direction Femmes, genre et développement est d'obtenir des rapports sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle, comme indiqué à la réunion tenue à Dakar. À ce jour, les pays suivants n'ont pas encore présenté de rapport: Angola, Bénin, Botswana, Cap-Vert, Comores, Djibouti, Égypte, Guinée équatoriale, Érythrée, Gabon, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Kenya, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Mozambique, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe. Nous avons bon espoir que les participants à cette réunion proposeront des approches novatrices concernant le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration solennelle, conformément à son article 13.

Par ailleurs, les participants examineront des documents importants, notamment les projets de politique et de plan d'action de l'UA en faveur des femmes, et entendront un exposé sur les décisions récentes de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement et du Conseil exécutif concernant la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique. Il s'agit, entre autres, de la création d'un Fonds africain d'affectation spéciale en faveur des femmes, de l'utilisation du cadre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine pour faire rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle et de la décision d'encourager les États membres à adopter une politique correctrice dans les structures nationales de prise de décisions comme les partis politiques, afin de promouvoir le principe de parité.

OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE

La Conférence s'attachera, d'une part, à définir un programme cohérent en faveur de l'égalité des sexes en Afrique, à la lumière de la politique de l'Union africaine en la matière et, d'autre part, à passer en revue les réalisations de Beijing+10 et les préparatifs de Beijing+15.

Les objectifs spécifiques de la Conférence sont les suivants:

- Examiner la politique de l'UA relative à l'égalité des sexes;
- Définir le plan d'action pour la mise en œuvre de la politique de l'UA relative à l'égalité des sexes;
- Examiner la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'UA;
- Examiner la création du Fonds africain d'affectation spéciale en faveur des femmes;
- Établir un plan pour l'examen de la Déclaration de Paris;
- Examiner l'état de la mise en œuvre de Beijing+10;
- Créer un consensus sur la marche à suivre pour maximiser l'examen de Beijing +15;
- Examiner le programme de travail biennal du Centre africain pour le genre et le développement social (CAGEDS) pour la période 2008/2009;
- Échanger des idées sur le sixième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF VI), à venir;
- Examiner les modalités de fonctionnement du nouveau Comité;
- Examiner et recommander une stratégie de promotion d'un outil relatif à une approche multisectorielle visant à accélérer la mise en œuvre des engagements en faveur des droits de la femme;
- Examiner la note conceptuelle sur une stratégie régionale de renforcement des mécanismes nationaux de promotion de la femme.

Résultats escomptés

- Approbation de la politique de l'UA relative à l'égalité des sexes;
- Définition du plan d'action pour la mise en œuvre de la politique de l'UA relative à l'égalité des sexes;
- Plan d'action concernant les préparatifs de Beijing+15;
- Contribution à l'ordre du jour d'ADF VI;
- Point de vue des femmes sur la Déclaration de Paris;
- Contribution à la stratégie de promotion de l'outil relatif à une approche multisectorielle visant à accélérer l'exécution des engagements concernant les droits de la femme;
- Contribution à la note conceptuelle sur une stratégie régionale de renforcement des mécanismes nationaux pour l'égalité des sexes et la promotion de la femme;
- Établissement d'un rapport de la Conférence intégrant les plans d'actions arrêtés.

DATE ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

La Conférence se tiendra au Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba, du 25 au 29 août 2008. La réunion des ministres, prévue les 28 et 29 août, sera précédée d'une réunion de groupe d'experts qui se tiendra du 25 au 27 août. Le débat de haut niveau sera le moment fort de ces cinq jours de travaux.

PROFIL DES PARTICIPANTS

Le débat de haut niveau aura lieu à la réunion des ministres chargés de la promotion de la femme et des affaires féminines. Les participants à la réunion du groupe d'experts viendront des ministères chargés de la promotion de la femme et des affaires féminines des États membres de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, de la CEA et de l'UA. Des experts techniques en questions relatives à l'égalité des sexes et d'autres parties prenantes prendront part aux travaux. En outre, le Comité des femmes de l'Union africaine participera à la réunion ministérielle.

DÉROULEMENT DE LA CONFÉRENCE

La Conférence se déroulera dans quatre langues officielles de l'UA (l'anglais, le français, l'arabe et le portugais) et bénéficiera d'un service d'interprétation simultanée.